

RAPPELS

Les constructions et aménagements doivent respecter le PLU même lorsqu'ils ne sont pas soumis à autorisation préalable.

Une demande d'autorisation préalable est obligatoire pour :

- une pose de clôture ;
- l'installation de panneaux solaires ;
- une construction de plus de 5m² (ex : abri de jardin) ;
- une modification de façade (couleur, isolation, ouvertures...) ;
- une construction de pergola ;
- l'installation d'une piscine de plus de 10m².



VOUS AVEZ UN PROJET ?

Venez vous informer sur sa faisabilité auprès du service urbanisme.

Horaires d'ouverture

Les lundis, mercredis et vendredis : 8h30 - 12h30 et 14h - 18h

Les jeudis : 8h30 - 12h30

Contact

Service urbanisme

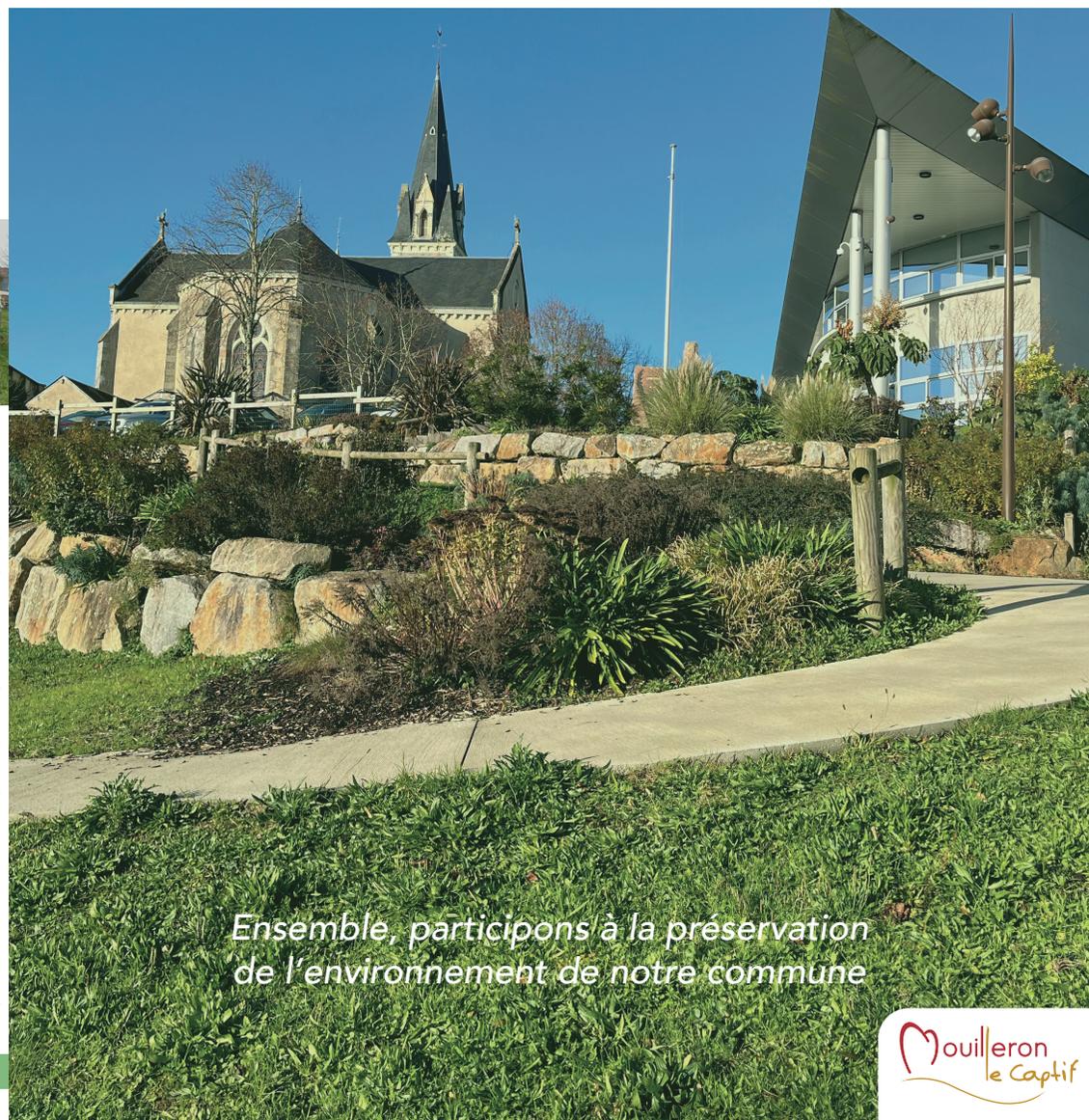
8, place des Oiseaux
85000 Mouilleron-le-Captif

02 51 31 10 55 - urbanisme@mairie-mouilleronlecaptif.fr

Vos courriers sont à envoyer à la mairie au 8, rue de la Gillonnière.

GUIDE DE LA GESTION PERMÉABLE DES SOLS à Mouilleron-le-Captif

RÈGLEMENTATION & CONSEILS



*Ensemble, participons à la préservation
de l'environnement de notre commune*

Credit photo : Service communication, Freepik, Unsplash. Ne pas jeter sur la voie publique. Décembre 2023.

LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

Limiter l'imperméabilisation

Cela consiste à conserver un maximum de surface permettant à l'eau de s'infiltrer naturellement.

Le contexte

Dans le contexte actuel du dérèglement climatique et de son impact sur notre vie, la loi « Climat et résilience » votée en août 2021, nous impose de **réduire l'artificialisation des sols**.

Ces obligations ont été traduites dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la mise en place de mesures afin de préserver des sols perméables. Celles-ci vont permettre de limiter le risque d'inondation, de sauvegarder les écosystèmes des sols et d'éviter la surcharge du réseau d'assainissement.

RÈGLEMENTATION DU PLU

Selon les secteurs, **entre 50% (exemple zone UA) et 80% (exemple zone UB)** des surfaces ne générant pas d'emprise au sol doivent rester perméables.



Si le seuil est dépassé, les zones perméables deviennent INCONSTRUCTIBLES !

LES BONNES PRATIQUES

- Utiliser des matériaux perméables.
- Construire sur les zones déjà imperméabilisées.
- Désimperméabiliser son terrain pour compenser les nouveaux projets de construction et d'aménagement.

LES MATÉRIAUX PERMÉABLES



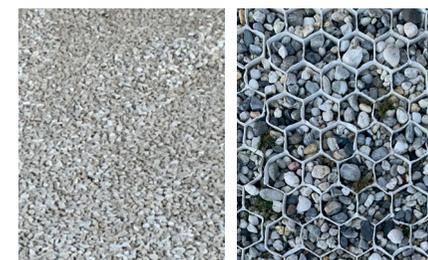
BÉTON POREUX



BÉTON AVEC JOINTS LARGES
GRAVIERS OU ENHERBÉS



DALLAGE OU PAVAGE
AVEC JOINTS SABLE, GRAVIERS
OU HERBE



GRAVIERS
EXEMPLE : NIDS D'ABEILLE

Mais aussi :

- Enrobé poreux ou avec joints larges
- Bois / terrasse (sans éléments imperméables en-dessous).



Attention ! Des règles spécifiques peuvent s'appliquer dans les lotissements et les ZAC. Consultez le service urbanisme.